



# COMMISSION FOOTBALL A HUIT

## U10 – U11 – U12 – U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

### MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Réunion du 13 septembre 2018

---

Président : M. Alain BROCHE

---

Présents : MM. Guy LAMBERT – Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – MARTIN PATRICK-SCIMECA Jean-Baptiste

---

### **Procès-verbal n°03**

#### **ENVOI DE COURRIELS :**

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : [secretariat@cotedazur.fff.fr](mailto:secretariat@cotedazur.fff.fr)

2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : [Foot-reduit@cotedazur.fff.fr](mailto:Foot-reduit@cotedazur.fff.fr)

#### **QUELQUES DATES IMPORTANTES:**

- **8 sept** : Réunion Technique à Mouans Sartoux pour la Rive Droite
- **13 sept** : Réunion Technique à La Lauvette pour la Rive gauche et Nice
- **15 sept** : U12 – U13 → InterClubs  
U10 - U11 → Journée d'Action à Urban Soccer à Villeneuve-Loubet
- **22 sept** : Phase 1 : 1<sup>ère</sup> journée Critérium

- **29 sept** : Phase 1 : 2<sup>ème</sup> journée Critérium
- **06 oct** : Phase 1 : 3<sup>ème</sup> journée Critérium
- **13 oct** : 1<sup>er</sup> tour « Festival »

### **Informations :**

- Des modifications ont été apportées suite à des nouvelles inscriptions et des retraits d'équipes dans toutes les catégories. Veuillez vérifier vos poules respectives pour noter les changements éventuels.
- Les DEFIS du 22 et 29 septembre sont en ligne sur le site du District. Ils sont disponibles dans DOCUMENTS → DOCS TELECHARGEABLES → FOOT A 8 (U à U13).
- Pour les DEFIS, le décompte des points est le suivant :

Gagné→	1 pt
Nul →	0,5 pt
Perdu →	0 pt
Non fait →	-1pt

La feuille du DEFI sera traitée comme une feuille de match :

Feuille non envoyée :  
-1pt (pour le club recevant),  
+1pt pour l'équipe visiteuse.

Le Président de séance :  
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :  
M. Patrick LEVY